



Appel à projet

En direction des associations ou des prestataires d'activités ludiques, sportives ou artistiques :

« Activ' ta ville, Des activités pour tous dans l'espace public »

La Ville de Juvignac réinvente ses espaces publics pour accueillir de nouvelles façons de vivre ensemble, de se déplacer, d'échanger, de faire du sport.

Pour accompagner ce changement, **la Ville de Juvignac recherche des opérateurs en capacité de proposer des activités dans l'espace public de façon régulière entre la fin des vacances d'avril 2024 et le début des vacances de toussaint 2024**, à destination de tous les Juvignacois.

Des initiations, des ateliers, des cours ouverts de salsa, de zumba, de swing, du yoga, du street golf, du CrossFit, du parcours, du footing dans la Ville, mais aussi des échecs, de la musique, du théâtre : tout est envisageables !

Toutes les idées qui contribuent à activer l'espace public et à créer du lien entre les habitants ou à favoriser l'activité physique pour tous sont les bienvenues.

Si vous êtes intéressé pour proposer une activité, nous vous invitons à prendre connaissance des dispositions suivantes et du dossier de candidature et du règlement de l'appel d'offre à télécharger.

Où se situeront les activités ?

La Ville a identifié plusieurs lieux qu'elle souhaite voir animés plus régulièrement :

- Le parvis de l'Hôtel de Ville,
- Les jardins longeant la rue des Alouettes,
- La place de la Lavande
- La place Saint Michel
- Les Jardins de la Salle Jean Louis Herrault
- La place du Soleil
- La petite terrasse des allées de l'Europe (à côté de la station essence)
- L'ancien terrain de la station essence à l'entrée de la Ville (côté Montpellier)

Quand ?

La période retenue se situe entre le 13 mai (début des activités) et le 20 octobre 2024 (fin des activités).

Plusieurs périodes d'intervention sont proposées dans le dossier de candidature.

Les activités devront être proposée à minima une fois par semaine sur chaque période mentionnée.

Elles auront lieu à des horaires atypiques : le matin, à la sortie de l'école entre 16h30 et 18h, et pendant les vacances d'été, elles pourront avoir lieu en soirée.

Exemple : Je propose de la danse Swing, tous les mardis de l'été sur le parvis de l'Hôtel de Ville à partir de 20h et jusqu'à 22h

Combien ?

Les activités proposées sont gratuites pour les participants. Le coût de l'activité est supporté par la Ville de Juvignac.

L'opérateur doit indiquer le coût de son intervention dans le dossier de candidature (voir dossier).

À titre indicatif, le coût est envisagé à hauteur de 50 € TTC de l'heure maximum.

La Ville de Juvignac souhaite que les activités soient le plus régulières possible et sur la période la plus étendue possible, pour créer des habitudes.

Comment ?

Le candidat qui répond à cet appel à projet prend acte qu'il devra assurer par ses propres moyens la mise en œuvre de son activité dans l'espace public. Le coût proposé à la Ville doit intégrer cette contrainte.

Pour qui ?

Dans une logique inclusive, il est souhaité que le candidat soit en capacité d'accueillir tous les publics sur la durée de son intervention.

En cela l'offre proposée doit se distinguer d'un cours qui comporterait une notion de niveau et de progression. Elle doit s'inscrire dans une logique de pratique loisir, de découverte, d'initiation ou d'animation.

Pour des raisons de responsabilité, les mineurs non accompagnés ne pourront pas participer aux activités.

Qui peut candidater ?

Vous êtes une association, une entreprise ou un auto-entrepreneur, et vous souhaitez participer à ce projet, vous pouvez candidater en remplissant le formulaire à télécharger et en le renvoyant à vieassociative@juvignac.fr

Il vous sera demandé :

- De renseigner votre identité.
- De présenter votre projet d'intervention : sa nature, les jours, les horaires et les lieux de votre choix.
- De fournir votre agrément ou votre diplôme si l'activité que vous proposez nécessite une qualification particulière.
- De fournir une photo illustrant votre activité.
- Et de renseigner le coût de votre intervention.

En suivant une commission étudiera toutes les propositions et les opérateurs retenues seront informés avant les vacances scolaires de printemps.

Date limite de candidature : Vendredi 22 mars 2024 à minuit.